



Lettre d'universitaires de Paris II (Panthéon-Assas)

Monsieur le Président de la République,

L'indépendance des universitaires, consacrée par le Conseil constitutionnel, ne constitue pas un privilège : elle assure la liberté et la fécondité de l'enseignement et de la recherche.

C'est pour garantir cette indépendance que le déroulement de la carrière des universitaires dépend d'un conseil national, composé de pairs, et organisé discipline par discipline.

Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche entend désormais le placer entre les mains des présidents d'université et de leur conseil d'administration. C'est confier à un physicien le soin de juger les juristes et inviter un biologiste à évaluer des travaux de littérature médiévale. C'est aussi conférer aux présidents d'université un pouvoir étranger à leurs aptitudes réelles et favoriser le développement d'un localisme qui risque d'exclure les meilleurs.

Le Ministre propose l'élaboration d'une « charte des bonnes pratiques » à l'usage des présidents. Comment mieux reconnaître les vices du statut qu'on veut imposer ? Chercher à y remédier par un texte dépourvu de valeur juridique est inconcevable alors qu'une liberté constitutionnelle est en cause.

Le principe d'une évaluation n'est pas contesté ; tout dans nos activités en dépend déjà, et c'est légitime : recrutement, avancement, reconnaissance des centres de recherche auxquels nous appartenons... Ce que nous refusons en revanche, c'est que la gestion de notre activité universitaire et notre service puissent dépendre de la décision d'un seul homme entouré d'un conseil trop restreint.

Monsieur le Président de la République, l'Université a su, avec des moyens chictement mesurés, tenir le pari de la démocratisation de l'enseignement supérieur. Elle mérite mieux que cette caporalisation d'un autre âge. C'est l'avenir de la jeunesse qui est en jeu.

La liste des universitaires qui ont souscrit à ce message peut être consultée sur www.u-paris2.fr